



N° 2471

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 29 avril 2010.

PROPOSITION DE LOI

*visant à rendre obligatoire l'éducation à la santé
et à l'équilibre nutritionnel et corporel à l'école,*

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Valérie BOYER, Alfred ALMONT, Nicole AMELINE, Marc BERNIER, Claude BIRRAUX, Jean-Claude BOUCHET, Loïc BOUVARD, Patrice CALMÉJANE, François CALVET, Jean-François CHOSSY, Dino CINIERI, Georges COLOMBIER, Louis COSYNS, Jean-Yves COUSIN, Olivier DASSAULT, Patrice DEBRAY, Jean-Pierre DECOOL, Lucien DEGAUCHY, Michel DIEFENBACHER, Dominique DORD, Jean-Pierre DOOR, Marianne DUBOIS, Gilles D'ETTORE, Daniel FASQUELLE, Yannick FAVENNEC, Jean-Michel FERRAND, Jean-Claude FLORY, Charles-Ange GINESY, Claude GOASGUEN, Philippe GOSSELIN, Jean-Pierre GRAND, Louis GUÉDON, Jean-Jacques GUILLET, Gérard HAMEL, Michel HAVARD, Jacqueline IRLES, Denis JACQUAT, Maryse JOISSAINS-MASINI, Patrick LABAUNE, Laure DE LA RAUDIÈRE, Dominique LE MÈNER, Guy MALHERBE, Jean-Pierre MARCON, Henriette MARTINEZ, Jean-Philippe MAURER, Christian MÉNARD, Damien MESLOT, Marie-Anne MONTCHAMP, Pierre MOREL-A-

L'HUISSIER, Alain MOYNE-BRESSAND, Jacques MYARD, Jean-Pierre NICOLAS, Bernard PERRUT, Josette PONS, Christophe PRIOU, Didier QUENTIN, Jean-Luc REITZER, Jacques REMILLER, Jean ROATTA, Marie-Josée ROIG, Francis SAINT-LÉGER, Michel SORDI, Guy TEISSIER, André WOJCIECHOWSKI, Gaël YANNO et Michel ZUMKELLER,

députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis de nombreuses années, le surpoids et l'obésité ne cessent de croître au sein de la société française. Les enfants sont particulièrement touchés par le problème : un sur cinq est en surcharge pondérale. Ces chiffres pourraient doubler d'ici à 2020. Ce constat est d'autant plus inquiétant qu'en cas d'obésité infantile, le risque d'obésité à l'âge adulte est de 80 %.

Face à la gravité de l'épidémie d'obésité, notamment chez les enfants, et de ses conséquences économiques, sociales et sanitaires, il devient nécessaire de renforcer et de structurer l'action éducative en matière de nutrition et de gestion de son corps. Celle-ci pourrait notamment avoir pour objet de faire comprendre aux enfants que le déséquilibre alimentaire durable est une conduite à risque qui peut porter gravement atteinte à leur santé, à long terme.

Il ne s'agit pas de recourir à des arguments hygiénistes, moralisateurs ou coercitifs, mais de s'inscrire dans une dynamique de messages et d'actions éducatives positives, tout au long de la scolarité, permettant à chaque enfant de prendre conscience qu'il est détenteur d'un capital santé et qu'il doit apprendre à le gérer.

L'éducation à la santé des enfants et des jeunes est un enjeu majeur car l'on sait que c'est dans cette période que se met en place le « référentiel nutritionnel ». Il s'agit de donner à chaque enfant les connaissances pratiques et utiles nécessaires pour lui permettre de gérer son « capital santé » et d'effectuer des choix alimentaires et d'activités physiques éclairés, propices à l'équilibre nutritionnel, tout au long de sa vie.

Comme le préconisait le rapport de la Mission d'information sur la prévention de l'obésité, adopté par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, le 30 septembre 2008, cette proposition de loi vise à prévoir que l'apprentissage de la gestion de sa santé et de son équilibre corporel et nutritionnel fasse partie du socle commun de connaissances et de compétences qui doit être transmis par l'école.

Pour ces raisons, je vous demande, Mesdames, Messieurs les Députés, d'adopter la présente proposition de loi.

PROPOSITION DE LOI

Article unique

- ① Après le sixième alinéa de l'article L. 122-1-1 du code de l'éducation, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- ② « – La gestion de sa santé et de son équilibre corporel et nutritionnel. »